

# MODIFICATION DE PERMIS

N° Dossier : PC 02B 286 22 N0003 M02

Date de dépôt : 06/12/2022

Bénéficiaire(s) : BATI CASA HC

**Nature du projet :** IMPLANTATION DE LA MAISON SUR LE PLAN DE MASSE PAR RAPPORT A LA LIMITE DE PROP. + SURFACE DE PLANCHE CREE DE 87M ET PAS 112M2

**Surface de plancher :** 78 m<sup>2</sup>

**Superficie du terrain :** 1131.00 m<sup>2</sup>

## Informations supplémentaires :

RÉFÉRENCE CADASTRALE : A1004 ( RT STATION QUERCIOLO - 20213 SORBO OCAGNANO)

MODIFICATION PERMIS DELIVRE LE 08/06/2022

## Le dossier peut être consulté à cette adresse :

MAIRIE DE SORBO

20213 SORBO OCAGNANO

### Droit de recours:

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).